

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

18 JUIN 2020

## Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

### 1- Décès – formulaire électronique de déclaration dus à la COVID 19

Le ministère rend maintenant disponible un formulaire électronique de déclaration des décès liés à la COVID-19 qui permet de transmettre rapidement et de façon sécuritaire des renseignements à la Direction de santé publique. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des enquêtes épidémiologiques. Ce formulaire ne remplace pas le bulletin de décès SP-3 qui est toujours obligatoire. Le lien vers le formulaire électronique doit être fourni uniquement aux personnes clairement identifiées et autorisées dans vos équipes. Le ministère rappelle qu'il est impératif que :

- Le bulletin de décès SP-3 original soit transmis le jour même à l'ISQ pour tous les décès liés à la COVID-19 en utilisant le courrier régulier ;
- Toutes les informations présentes sur le SP-3 doivent être adéquatement remplies pour tous les décès.

Le Guide de gestion des décès reliés à la COVID-19 publié par l'INSPQ contient toute l'information importante à considérer lors de la complétion du SP-3. Ainsi, il faut utiliser les définitions appropriées pour les décès confirmés à la COVID-19 et ceux suspects, selon ce même guide. Le ministère rappelle aussi que le délai maximal de la transmission du bulletin SP-3 demeure de 3 jours pour les décès attribuables à d'autres causes. Pour les installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le formulaire sera complété par une adjointe administrative ou par l'infirmière. En dehors de ce contexte, le médecin devra compléter le bulletin de décès (SP-3) et le formulaire électronique lors d'un décès COVID-19 (par exemple, un décès en RPA et en CHSLD privé conventionné ou non conventionné). Pour en savoir plus, consultez :

- [Formulaire électronique de déclaration de décès dus à la COVID-19 – Lettre MSSS \(10 juin 2020\)](#)
- [Formulaire électronique de déclaration des décès dus à la COVID-19](#)
- [Guide de gestion des décès reliés à la COVID-19](#)
- Pour joindre le Centre de Service du MSSS : [00\\_sog\\_centre\\_de\\_services@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_sog_centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca)

### 2- Ordonnance sur le port des masques chirurgicaux ou de procédure des respirateurs N95 – DSNP

Compte-tenu de l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les travailleurs de la santé disposent en toute circonstance de la meilleure protection disponible, le Directeur de la santé publique, docteur Horacio Arruda, a émis une ordonnance portant sur le port des masques chirurgicaux ou de procédure et des respirateurs N95. Le MSSS vous demande de faire appliquer cette ordonnance dans toutes les installations du réseau et de le faire parvenir aux centres d'hébergement de soins de longue durée privés-conventionnés, ressources intermédiaires et résidences privées pour aînés de votre territoire. Pour en savoir plus, consultez :

- [Lettre MSSS- Ordonnance sur le port des masques chirurgicaux ou de procédure des respirateurs N95 \(9 juin 2020\)](#)
- [Ordonnance sur le port des masques chirurgicaux ou de procédure des respirateurs N95 – MSSS \(9 juin 2020\)](#)

### 3- Levée de l'isolement pour les travailleurs de la santé

Les recommandations de l'isolement des travailleurs de la santé ont été mises à jour par l'Institut nationale de santé publique le 4 juin dernier. Dans ce contexte, de nouvelles directives ministérielles vous sont transmises. Ces nouvelles orientations remplacent celles qui vous ont été communiquées le 27 mai dernier. Les modifications apportées portent sur les analyses à réaliser pour lever l'isolement des travailleurs de la santé et l'aide à la décision en cas de bris de services.

Pour en savoir plus, consultez :

- [Levée de l'isolement des travailleurs de la santé - MSSS – Directives \(5 juin 2020\)](#)

### 4- Proches aidants et accompagnateurs en centres hospitaliers

Dans un souci de cohérence entre les différents milieux de soins, le MSSS vous transmet une mise à jour des directives en regard de la venue des proches aidants et des accompagnateurs en centres hospitaliers, de même que des visites dans le cadre des soins palliatifs et de fin de vie. Pour en savoir plus, consultez :

- [Venue de proches aidants et accompagnateurs en centres hospitaliers- Directives \(15 juin 2020\)](#)
- [Soins palliatifs et de fin de vie – Directives \(mise à jour 15 juin 2020\)](#)

### 5- Priorité de dépistage de la COVID-19 – révision 18 juin 2020

Par la présente, le MSSS tient à vous informer de modifications aux priorités de dépistage de la COVID qui entreront en vigueur dès aujourd'hui. Pour en savoir plus consultez :

- [Description de la priorité \(1<sup>er</sup> juin 2020\)](#)
- [Priorités de dépistage de la COVID-19 – Révision - Clientèle SM – DSMD- NDS CIUSSS – \(18 juin 2020\)](#)
- [Requête COVID-19 - formulaire](#)

### 6- Consensus - COVID-19 : Admissibilité - Prélèvements – Suivi des résultats

Le collège des médecins du Québec vous invite à consulter le document intitulé [Dépistage de la COVID-19 : Admissibilité - Prélèvements – Suivi des résultats](#). Ce dernier a été produit dans un souci d'optimisation des différents professionnels de la santé autorisés par arrêtés ministériels. Le document a été produit en collaboration avec :

- L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Le Collège des médecins du Québec

Veuillez noter que ces autorisations demeureront en vigueur durant l'urgence sanitaire.

## 7- Vague de chaleur annoncée

Une vague de chaleur touche la région. [Une section a été créée sur le site Web COVID-19 destiné au personnel](#) afin d'offrir un ensemble d'outils et de renseignements sur le sujet.

## 8 - État de situation (Pandémie)

**Québec:** En date du 18 juin\* 2020, il y a 54 383 cas confirmés de COVID-19. De ce nombre, 637 personnes sont hospitalisées, dont 65 aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 5 340 **décès**. Plus de 22 754 personnes sont maintenant considérées comme rétablies. Pour en savoir plus, consultez : [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#).

\*Mise à jour selon les données extraites le 17 juin 2020 - 16 h, à l'exception des personnes testées (à 12 h) et des prélèvements analysés (extraction à 0 h 01).

**Capitale-Nationale:** En date du 18 juin 2020, il y a 1 783 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 9 cas depuis hier). De ce nombre, 13 personnes hospitalisées, dont deux personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 165 décès ont été constatés dans la région. Plus de 1 165 personnes sont maintenant considérées guéries.

**Principaux sites en éclosion\* : À l'heure actuelle, il y a 8 principaux sites en éclosion sur notre territoire.**

Notons la levée d'éclosions dans trois centres, soit les CHSLD Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Jean-Eudes et la Maison Paul-Triquet.

	Sites	Usagers	Employés	
1	Hôpital Jeffery Hale (tous secteurs confondus)	95	119	<i>* Ces données sont autorisées à des fins de diffusion publique par la Direction de la santé publique. À noter qu'elles peuvent être différentes de celles réservées au personnel clinique et diffusées en lien avec des situations endémiques. De plus, comme la situation évolue rapidement, il peut y avoir un écart entre les données constatées sur le terrain et les données officielles.</i> <a href="#">Pour en savoir plus, consultez: État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec</a>
2	CHSLD Le Faubourg	32	31	
3	CHSLD Hôpital général de Québec	94	64	
4	RPA Clairière du Boisé	10	6	
5	RPA Les jardins d'Évangéline	60	74	
6	RPA Manoir et Cours de l'Atrium	39	18	
7	RPA Havre Trait Carré	13	22	
8	CHSLD Jardins du Haut St-Laurent (Privé non conventionné)	78	86	

\*La donnée relative aux employés est cumulative et composée de toutes les personnes ayant travaillé dans le milieu, et ce, peu importe qu'elles proviennent du milieu en éclosion, d'une agence de placement du personnel ou du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

## 9- Fréquence de diffusion du bulletin COVID-19 - Médecins, dentistes et pharmaciens

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens seront **dorénavant diffusés une fois par semaine, soit, le mardi ou le jeudi** selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express.